



## Commune de Cerizay

# Délibération du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

### Sont présents : 25

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

### Sont absents : 2

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

### Ont donné pouvoirs : 0

### Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie MERLET

### Envoi de la convocation :

Le mardi 16 septembre 2025

### 2025 09 22 - Del – 21 : Création d'un emploi permanent – Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### La délibération est adoptée,

**Vu** le code général de la fonction publique (ancienne loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale),

**Vu** le tableau des effectifs ;

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte** la proposition de l'autorité territoriale et de créer un emploi permanent à temps non complet de 19,42 h annualisées ;

**Modifie** en conséquence le tableau des effectifs ;

**Inscrit** au budget les crédits correspondants ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**



Jean-Marie MERLET

**Le Maire,**



Johnny BROSSÉAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



**Commune de Cerizay**  
-----  
**Délibération**  
**du conseil municipal**  
-----  
**Séance du lundi 22 septembre 2025**

**Sont présents : 25**

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Sont absents : 2**

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

**Ont donné pouvoirs : 0**

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-Marie MERLET

**Envoi de la convocation :**

Le mardi 16 septembre 2025

**2025 09 22 - Del – 22 : Adoption de la convention de mutualisation pour la formation  
2026 - 2029**

**La délibération est adoptée,**

**Vu** l'article L. 5211-39-1 du CGCT relatif au schéma de mutualisation ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2025-101 du conseil communautaire de la communauté  
d'agglomération du Bocage Bressuirais relative à la mutualisation de la formation avec les entités  
rattachées, les communes membres et d'autres structures publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
2026 : adoption des modalités ;

**Considérant** le précédent plan de formation mutualisé 2023-2025 ;

**Considérant** que la précédente convention de mutualisation de la formation arrive à échéance  
le 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que le marché « Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels » porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

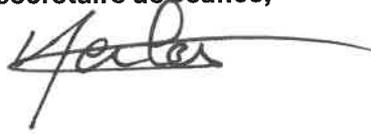
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** cette délibération,

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**



Jean-Marie MERLET

**Le Maire,**



Johnny BROSSEAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



## Commune de Cerizay

# Délibération du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

### Sont présents : 25

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

### Sont absents : 2

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

### Ont donné pouvoirs : 0

### Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie MERLET

### Envoi de la convocation :

Le mardi 16 septembre 2025

### 2025 09 22 - Del – 24 : Dispositif renforcé AggloRénov "Embellissement des façades"

#### La délibération est adoptée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

**Vu** la mise en œuvre du programme Intercommunal "Cœur de bourg, cœur de vie" et les démarches de revitalisation enclenchées sur le territoire notamment en matière d'habitat et d'économie ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 adoptant la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé en Bocage Bressuirais avec la mise en place d'une OPAH RU multisites, d'une OPAH Centres-bourgs et d'un programme local associé ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2021/10/11-11 en date du 11 octobre 2021 approuvant la mise en place de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov ;

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n°2022/10/24-11 en date du 24 octobre 2022, n°2023/07/03-11 en date du 03 juillet 2023 et n°2023/12/18-20 en date du 18 décembre 2023 approuvant les nouvelles modalités d'attribution pour les cinq règlements du programme AggloRénov ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération n° DEL-CC-2025-013 en date du 28 janvier 2025 portant évolution des règlements d'aides du programme local ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2025/05/26-19 en date du 26 mai 2025 portant évolution des règlements d'aide et des périmètres du programme local ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération n° DEL-B-2025-017 en date du 08 septembre 2025 approuvant la mise en œuvre du dispositif renforcé AggloRénov et action collective "colorisation des façades" avec la commune de Cerizay ;

**Considérant** la démarche de mise en couleur des façades des bâtiments engagée par la commune de CERIZAY depuis 2013 visant l'embellissement de son centre-ville et participant au renforcement de l'attractivité du cœur de ville ;

**Considérant** le Programme Local de l'habitat du Bocage Bressuirais, le programme intercommunal « cœur de bourg, cœur de vie et le plan guide de revitalisation de la commune de Cerizay ;

**Considérant** la mise en œuvre du Programme AggloRénov depuis 2022, porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) en partenariat avec les communes du territoire et notamment Cerizay ;

**Considérant** le règlement d'embellissement des façades du programme « AggloRénov » en vigueur ;

**Considérant** qu'en application dudit règlement susvisé, dans le cadre d'une réhabilitation globale de qualité, un bonus est apporté par la Communauté d'Agglomération et par la Commune (Agglo2B : + 10%, et Commune partenaire : + 10%) ;

**Considérant** la mise en place d'un dispositif d'aide financière et technique "renforcé" spécifique aux projets d'embellissement de façades sur un périmètre d'intervention défini porté en annexe, en partenariat avec la CA2B, conformément à la convention OPAH RU susmentionnée ;

**Considérant** la validation de cette action collective à Cerizay et du partenariat Agglo/Commune de Cerizay par le Comité technique et le Comité de pilotage AggloRénov ;

**Considérant** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** les modalités de mise en œuvre du dispositif renforcé AggloRénov - Embellissement des façades en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, en application de la convention OPAH RU,

**Approuve** les termes de la convention tripartite d'accompagnement administratif et financier telle que jointe en annexe,

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Jean-Marie MERLET

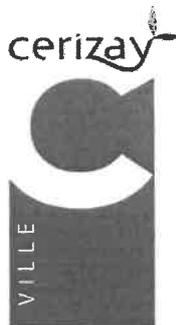
Le Maire,



Johnny BROSSEAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



## Commune de Cerizay

# Délibération du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

### Sont présents : 25

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

### Sont absents : 2

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

### Ont donné pouvoirs : 0

### Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie MERLET

### Envoi de la convocation :

Le mardi 16 septembre 2025

### 2025 09 22 - Del – 26 : Provision nécessaire à la finalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

#### La délibération est adoptée,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes ;

**Considérant** qu'il est nécessaire pour terminer les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) d'inscrire dans la décision modificative n° 2 du budget « Ville 2025 », un montant de 380.000 TTC € réparti pour 120.000 € TTC en provision au compte 6815 et 260.000 € TTC sur une opération spécifique (OP230) d'investissement qui permettra d'engager rapidement les études nécessaires.



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la provision pour l'Ad'AP pour un montant de 120.000 € TTC au compte 6815 et 260.000 € TTC à l'opération 230 et son inscription en DM 2 du budget principal de la ville.

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**

Jean-Marie MERLET

**Le Maire,**

Johnny BROSSÉAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



## Commune de Cerizay

# Délibération du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

### Sont présents : 25

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

### Sont absents : 2

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

### Ont donné pouvoirs : 0

### Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie MERLET

### Envoi de la convocation :

Le mardi 16 septembre 2025

### 2025 09 22 - Del – 27 : Décision modificative n°2 - Budget principal « Ville - 2025 »

### La délibération est adoptée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5  
et R.2311-11 et suivants ;

**Considérant** la proposition de décision modificative n°2 concernant le budget principal « Ville -  
2025 » ;

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative N°2 concernant le budget principal « Ville - 2025 » ;

**Autorise** la transmission de la maquette correspondante ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Jean-Marie MERLET

Le Maire,



Johnny BROSSEAU

*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



## Commune de Cerizay

# Délibération du conseil municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

### Sont présents : 25

M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

### Sont absents : 2

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

### Ont donné pouvoirs : 0

### Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie MERLET

### Envoi de la convocation :

Le mardi 16 septembre 2025

### 2025 09 22 - Del – 28 : Décision Modificative n°1 - Budget « Escale Cerizéenne - 2025 »

### La délibération est adoptée,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

**Considérant** la proposition de décision modificative n°1 concernant le budget « Escale Cerizéenne - 2025 » ;

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative N°1 concernant le budget « Escale Cerizéenne - 2025 » ;

**Autorise** la transmission de la maquette correspondante ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**



Jean-Marie MERLET

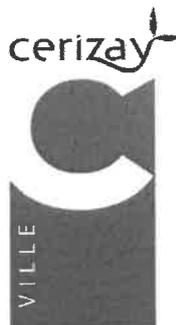
**Le Maire,**



Johnny BROSSEAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



**Commune de Cerizay**  
-----  
**Délibération**  
**du conseil municipal**  
-----  
**Séance du lundi 22 septembre 2025**

**Sont présents : 25**

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Sont absents : 2**

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

**Ont donné pouvoirs : 0**

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-Marie MERLET

**Envoi de la convocation :**

Le mardi 16 septembre 2025

**2025 09 22 - Del – 29 : Décision Modificative n°2 - Budget « Production des Énergies  
Nouvelles - 2025 »**

**La délibération est adoptée,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5  
et R.2311-11 et suivants ;

**Considérant** la proposition de décision modificative n°2 concernant le budget « Production des  
Énergies Nouvelles - 2025 » ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la décision modificative n°2 concernant le budget « Production des Énergies Nouvelles  
- 2025 » ;

**Autorise** la transmission de la maquette correspondante ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

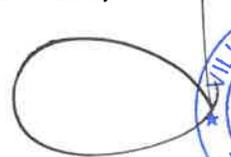
**Le secrétaire de séance,**



Jean-Marie MERLET

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**


Johnny BROSSÉAU

*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*



**Commune de Cerizay**  
-----  
**Délibération**  
**du conseil municipal**  
-----  
**Séance du lundi 22 septembre 2025**

**Sont présents : 25**

M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN ,  
Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU,  
Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET,  
M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, Mme Carole  
PAREDES, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY,  
M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Sont absents : 2**

M. Arnaldo PEREIRA, M. Dobromir DOSEV.

**Ont donné pouvoirs : 0**

**Secrétaire de séance :**

M. Jean-Marie MERLET

**Envoi de la convocation :**

Le mardi 16 septembre 2025

**2025 09 22 - Del – 30 : Décision Modificative n°1 – Budget « Patrimoine Locatif - 2025**

**La délibération est adoptée,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5  
et R.2311-11 et suivants ;

**Considérant** la proposition de décision modificative n°1 concernant le budget « Patrimoine  
Locatif - 2025 »

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la décision modificative N°1 concernant le budget « Patrimoine Locatif - 2025 » ;

**Autorise** la transmission de la maquette correspondante ;

**Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Jean-Marie MERLET

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



*« Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le contrôle de légalité. »*